Communauté métropolitaine
de Montréal

LA TRAME VERTE ET BLEUE DU GRAND MONTRÉAL

Un réseau récréotouristique qui protège et met en valeur nos milieux naturels

Bilan et perspectives d'un vaste chantier métropolitain

LA TRAME VERTE ET BLEUE

Piste cyclable régionale La Seigneurie des Plaines, Sainte-Anne-des-Plaines

Le programme de la Trame verte et bleue est une initiative de la Communauté métropolitaine de Montréal qui a été rendue possible grâce à la participation financière du gouvernement du Québec.

Communauté métropolitaine de Montréal

Québec

TABLE DES MATIÈRES

LA TRAME VERTE ET BLEUE DU GRAND MONTRÉAL

Le PMAD 4

Pierre angulaire de la stratégie environnementale 6

Les objectifs 7

Les bienfaits 9

Le potentiel territorial 11

BILAN TRANSITOIRE

Un partenariat gagnant 13

Coup d'oeil sur nos projets 15

Des chiffres éloquents 19

CONTINUER D'INVESTIR POUR L'AVENIR

Les priorités de la phase II 21

- Parcs métropolitains 23
- Acquisition et mise en valeur 24
- Reboisement 25
- Navettes fluviales 26
- Réseau vélo métropolitain 27

Le Grand Montréal, tout un monde à découvrir! 29

Témoignages 31

LE PMAD

L'expérience des dernières années a démontré l'importance pour tout territoire en croissance d'adopter une vision stratégique en matière d'aménagement et de gestion, et de se doter d'outils de planification efficaces, établis dans une perspective de développement durable et écoresponsable.

Pour les 82 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) détermine, depuis 2012, les fondements de la planification et du développement du territoire. Issu d'un consensus métropolitain, il définit les orientations, les objectifs et les critères qui permettront d'assurer la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal à long terme.

Fondements de la planification et du développement du territoire

L'AMÉNAGEMENT

LE TRANSPORT

Le PMAD agit dans trois champs d'action qui figurent parmi les défis les plus déterminants pour l'avenir de la région métropolitaine :

L'ENVIRONNEMENT

ET SON PROJET PHARE :

LA TRAME VERTE ET BLEUE

Plage de la Pointe-Valaine, Otterburn Park

Pierre angulaire de la stratégie environnementale

Située dans la province naturelle des basses-terres du Saint-Laurent, la région métropolitaine de Montréal se caractérise par l'abondance et la diversité de sa végétation, de ses milieux naturels, hydriques, humides et riverains ainsi que de ses paysages. Mais pour la conserver et continuer de bénéficier de ses bienfaits, cette richesse collective doit impérativement être préservée et mise en valeur, d'autant que ce territoire est aussi le plus peuplé du Québec et que sa croissance se poursuit à la vitesse grand V.

Dans cette optique, la CMM a choisi de miser sur un projet porteur pour toute la région métropolitaine : la création d'un réseau structuré d'espaces naturels à des fins récréotouristiques. Inspirée du concept de « ceinture verte », la Trame verte et bleue constitue la pierre angulaire de la stratégie environnementale. Tout en contribuant aux objectifs de protection, elle permet de mettre en valeur les milieux naturels ainsi que les éléments du paysage et du patrimoine bâti qui sont des symboles forts du Grand Montréal, et d'en améliorer l'accès grâce à la réalisation d'initiatives locales.

Aménagés dans une perspective intégrée et globale, ces sites récréotouristiques offrent aux citoyens et aux visiteurs de la région un accès privilégié aux espaces verts et aux espaces bleus, où ils peuvent pratiquer une foule d'activités en toute sécurité.

LES OBJECTIFS

PROTÉGER + METTRE EN VALEUR

- Les bois et les corridors forestiers
- Les milieux humides
- Les rives, le littoral et les plaines inondables
- Les paysages d'intérêt métropolitain
- Le patrimoine bâti d'intérêt métropolitain

DANS UNE PERSPECTIVE INTÉGRÉE ET GLOBALE

À DES FINS RÉCRÉOTOURISTIQUES

Parc Tailhandier, Saint-Bruno-de-Montarville

Plage de Verdun, Montréal (Verdun)

Lancé officiellement en 2012, ce vaste chantier métropolitain s'est rapidement concrétisé en un réseau florissant de sites interconnectés qui, à l'instar de grandes métropoles internationales, constitue aujourd'hui une infrastructure naturelle vitale pour le Grand Montréal et ses habitants.

Concrètement, le déploiement du réseau de la Trame verte et bleue permet à la CMM d'atteindre des objectifs à la fois ambitieux et réalistes.

En outre, afin d'assurer la mise en valeur de la Trame, les municipalités et les MRC doivent présenter des projets qui encouragent :

- La consolidation de la vocation récréotouristique des sites en favorisant simultanément la préservation des qualités patrimoniales et paysagères des lieux et le développement d'une masse critique d'attraits et de services.
- L'utilisation des services de transport en commun pour desservir les points d'accès aux sites de la Trame.
- Le développement des réseaux cyclables et navigables, ainsi que l'accroissement des points de contact entre ceux-ci.
- La multiplication des points d'accès à l'eau à des fins récréatives.

Reposant sur les atouts naturels de la région, notamment les cours d'eau et les grands espaces verts, le concept de la Trame vise à multiplier les sites accessibles à proximité des quartiers résidentiels et commerciaux et à les relier afin d'en faciliter la connectivité. Grâce à ses circuits cyclables et navigables, et aux transports en commun, la Trame permet ainsi aux résidants et aux visiteurs de circuler dans l'ensemble de l'archipel du Grand Montréal, de bénéficier de ses milieux naturels et des effets positifs que procure la pratique d'une activité extérieure.

Un outil pour préserver et mettre en valeur notre richesse collective

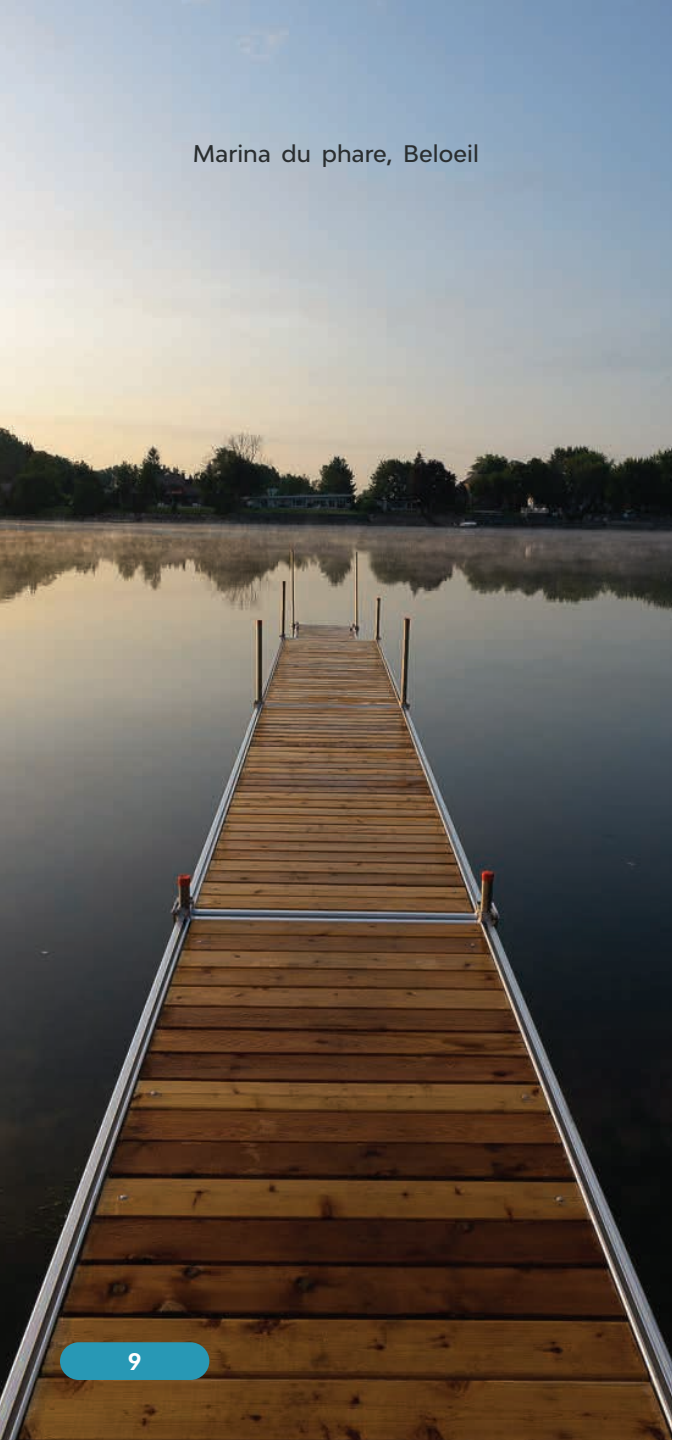

Marina du phare, Beloeil

LES BIENFAITS

Une contribution qui dépasse les objectifs visés

Comme toutes les grandes agglomérations de la planète, le Grand Montréal est confronté à d'importants enjeux : fragmentation des écosystèmes, changements climatiques, urbanisation rapide, etc. Par sa nature et sa fonction, la Trame constitue un moyen efficace pour contrer les impacts négatifs qu'ils engendrent, notamment parce que son déploiement implique l'utilisation de modes de transport collectif et actif (réseaux cyclables, pédestres et navigables) reliant les différents sites.

Outre la protection, la conservation et la mise en valeur des espaces verts et bleus, la Trame permet au Grand Montréal d'améliorer sa résilience face aux grands enjeux urbains et contemporains, une contribution qui dépasse largement les objectifs officiels visés.

LA TRAME VERTE ET BLEUE

QUALITÉ DE VIE

- Améliore le cadre de vie des citoyens
- Augmente le nombre d'espaces verts publics accessibles
- Incite les citoyens à sortir et à bouger
- Favorise des modes de transport actif et carboneutre
- Atténue la pollution sonore

ENVIRONNEMENT

- Crée un corridor écologique
- Réduit les émissions de gaz à effet de serre
- Améliore la qualité de l'eau
- Améliore la qualité de l'air
- Réduit les impacts des changements climatiques (inondations, canicules, etc.)
- Protège les terres agricoles

Rivière Richelieu,
Otterburn Park et McMasterville

LE POTENTIEL TERRITORIAL

Le vert et le bleu sont omniprésents dans la région métropolitaine de Montréal. Le fleuve Saint-Laurent et ses affluents, l'archipel et ses maintes îles, les lacs, les parcs, les montagnes, les bois et les corridors forestiers métropolitains sont autant d'atouts naturels qui constituent des symboles identitaires de la région et présentent un potentiel énorme de conservation et de mise en valeur.

Grâce à ces atouts naturels, la région métropolitaine forme un territoire à haute valeur écologique qui abrite des écosystèmes d'une importante biodiversité et procure d'immenses bénéfices aux citoyens : réduction des risques d'inondation, réduction des îlots de chaleur, régulation de l'air, préservation des sols contre l'érosion, approvisionnement en oxygène et en fruits, etc. Mais ces milieux demeurent vulnérables face aux enjeux liés aux changements climatiques et à l'urbanisation.

Affichant un accroissement démographique et une vitalité économique sans précédent, le Grand Montréal se transforme rapidement. Cette période de transformation offre une occasion unique de réaliser des changements positifs et de créer une région métropolitaine caractérisée par des milieux de vie durables grâce, entre autres, à une utilisation plus rationnelle de l'espace dédié au développement et à une conception du territoire plus harmonieuse, intégrant les milieux naturels.

La Trame verte et bleue favorise l'adoption de ce changement dans la vision des citoyens et dans leur mode de vie. Misant sur les atouts naturels du territoire, elle contribue à bâtir une région plus verte, plus résiliente et propulsée par des transports durables et actifs, où les citoyens peuvent profiter d'espaces de loisirs et de détente facilement accessibles et à proximité de leur lieu de résidence.

Tirer parti des atouts naturels du Grand Montréal

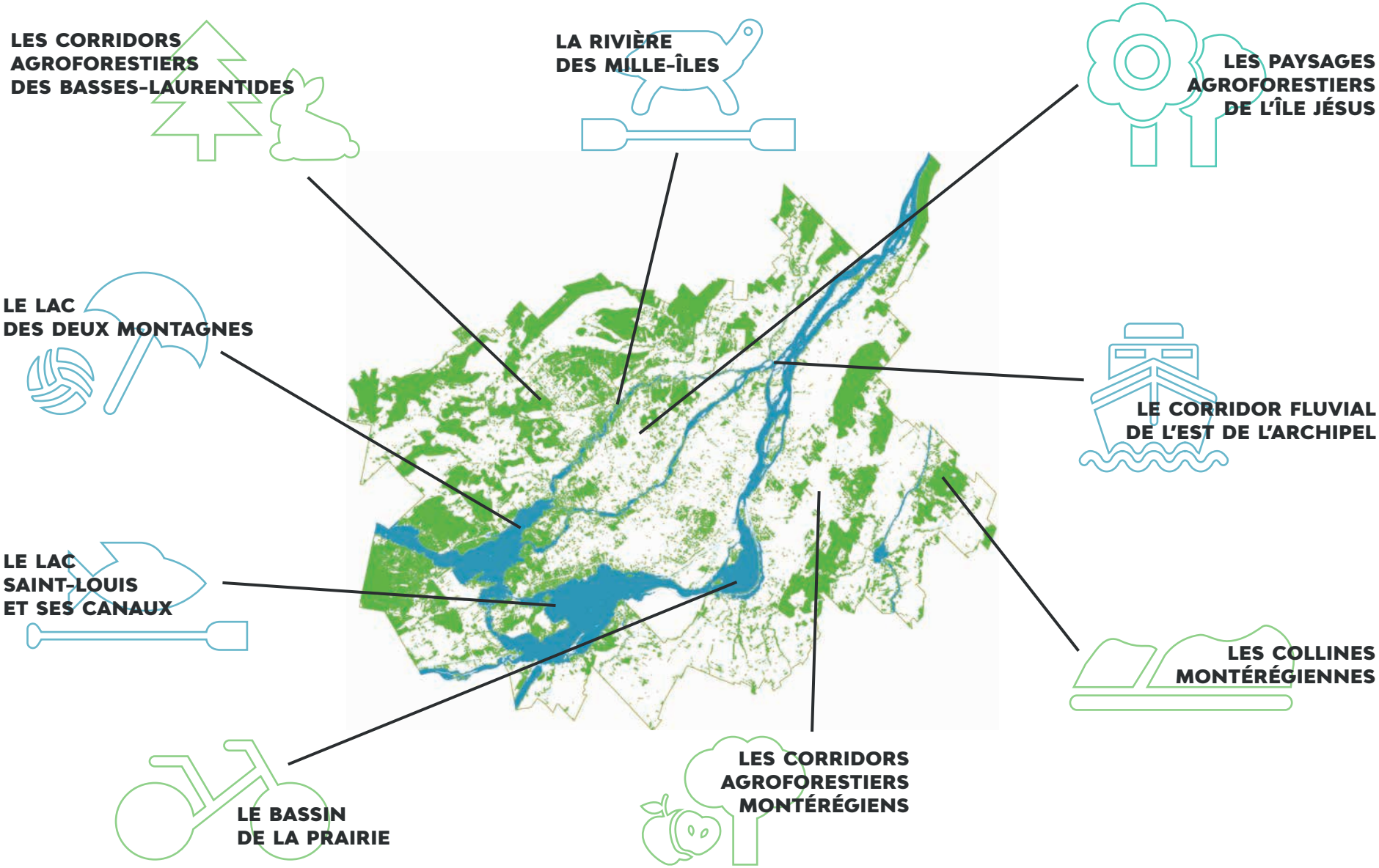
LES CORRIDORS AGROFORESTIERS DES BASSES-LAURENTIDES
LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES
LES PAYSAGES AGROFORESTIERS DE L'ÎLE JÉSUS
LE LAC DES DEUX MONTAGNES
LE CORRIDOR FLUVIAL DE L'EST DE L'ARCHIPEL
LE LAC SAINT-LOUIS ET SES CANAUX
LES COLLINES MONTÉRÉGIENNES
LE BASSIN DE LA PRAIRIE
LES CORRIDORS AGROFORESTIERS MONTÉRÉGIENS

Un partenariat gagnant

Dès sa création en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal a mis sur pied divers programmes d'aide financière, en collaboration avec le gouvernement du Québec et les municipalités, dans le but d'acquérir, de préserver et de mettre en valeur les milieux naturels, les paysages d'intérêt et le patrimoine bâti de la région métropolitaine. Le Fonds bleu et le Fonds vert ont contribué à mettre en place les premiers jalons de ce qui allait devenir la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

C'est toutefois en 2012, devant l'engouement croissant des municipalités et le succès des initiatives lancées, que la CMM et le gouvernement du Québec signaient deux ententes visant officiellement la réalisation d'importants investissements pour la mise en œuvre d'une Trame verte et bleue dans la région métropolitaine. Deux programmes d'aide financière distincts, regroupant les différents types de projets, ont alors été créés par la Communauté : le *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain* et le *Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire.*

En vertu de ces programmes, la Communauté verse à la municipalité ou à l'organisme désigné, dont le projet a été approuvé, une contribution financière jusqu'à concurrence d'un montant maximum équivalant aux deux tiers des dépenses admissibles engagées. Cette contribution est assumée à parts égales par le gouvernement du Québec et la CMM.

Afin d'assurer la cohésion, la portée et le succès des projets, cinq grands axes d'intervention métropolitains ont été définis et priorisés :

- Parc de la Rivière-des-Mille-Îles
- Promenade fluviale du Grand Montréal
- Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno
- Corridor forestier Châteauguay–Léry
- Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire

Rivière Saint-Jacques, Brossard

Un soutien financier indispensable

150
PROJETS
ONT VU LE JOUR DEPUIS 2002

Corridor vert du ruisseau de Feu, Terrebonne

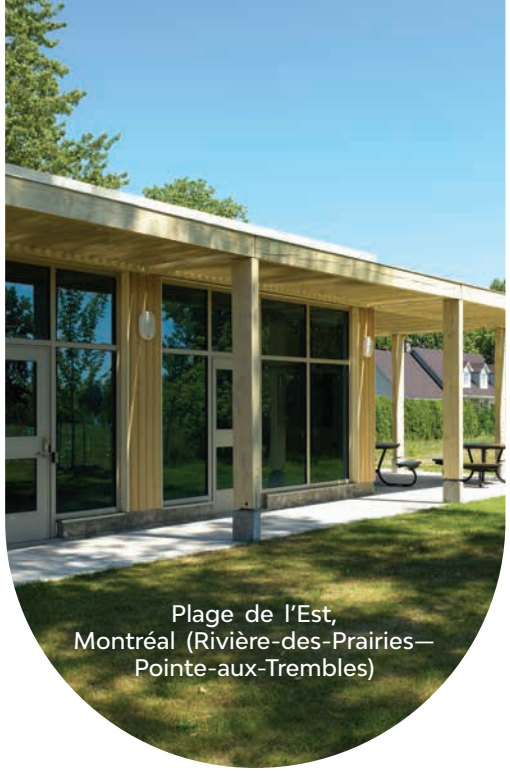

Plage de l'Est, Montréal (Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles)

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, Pointe-Calumet

Boisé du Plan Bouchard, Blainville

Parc Léandre-Lacaille, Boucherville

COUP D'OEIL SUR NOS PROJETS

Parc-plage Saint-Laurent, Repentigny

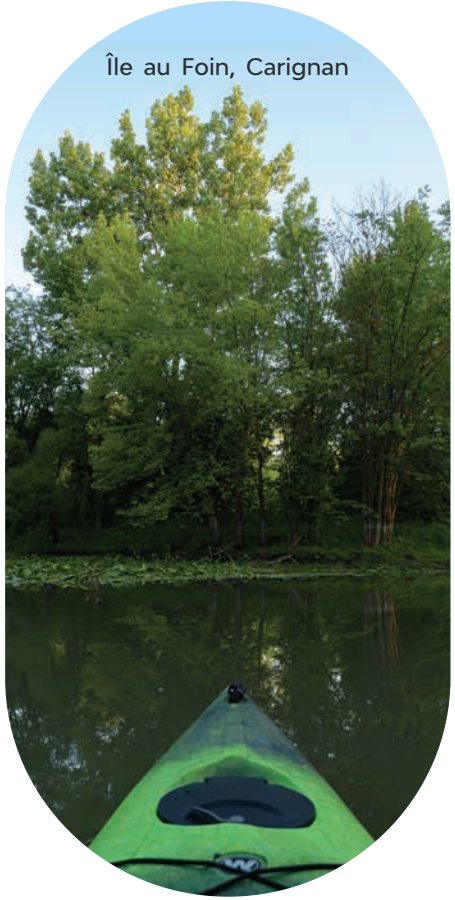
Île au Foin, Carignan

Pavillon d'accueil du RécréoParc, Sainte-Catherine

Promenade René-Lévesque, Longueuil

Promenade Paul-Sauvé, Saint-Eustache

Passerelle Normandie, Longueuil

Parc des Étangs-Antoine-Charlebois, Sainte-Julie

Berge de la Plage-des-Îles, Laval

Parc Léo-Jacques, L'Assomption

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, Saint-Lambert

Piste du Grand-Coteau, Sainte-Julie

Quai-de-La Tortue, Montréal (Verdun)

Parc Raimbault, Montréal (Ahuntsic-Cartierville)

Parc Bellevue, Pincourt

DES CHIFFRES ÉLOQUENTS

À ce jour, les cinq programmes de financement instaurés ont permis à 44 municipalités du Grand Montréal de bénéficier du soutien et de l'accompagnement de la CMM dans l'élaboration et la concrétisation de leurs initiatives d'acquisition, de protection et de mise en valeur s'inscrivant dans le cadre de la Trame verte et bleue.

Au total, 150 initiatives ont vu le jour ou sont sur le point d'être complétées.

DES INVESTISSEMENTS TOTAUX DE 211 M$

44
MUNICIPALITÉS

69
PROJETS FAVORISANT LA MARCHE OU LA PRATIQUE DU VÉLO

10
INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

20
ACCÈS À L'EAU

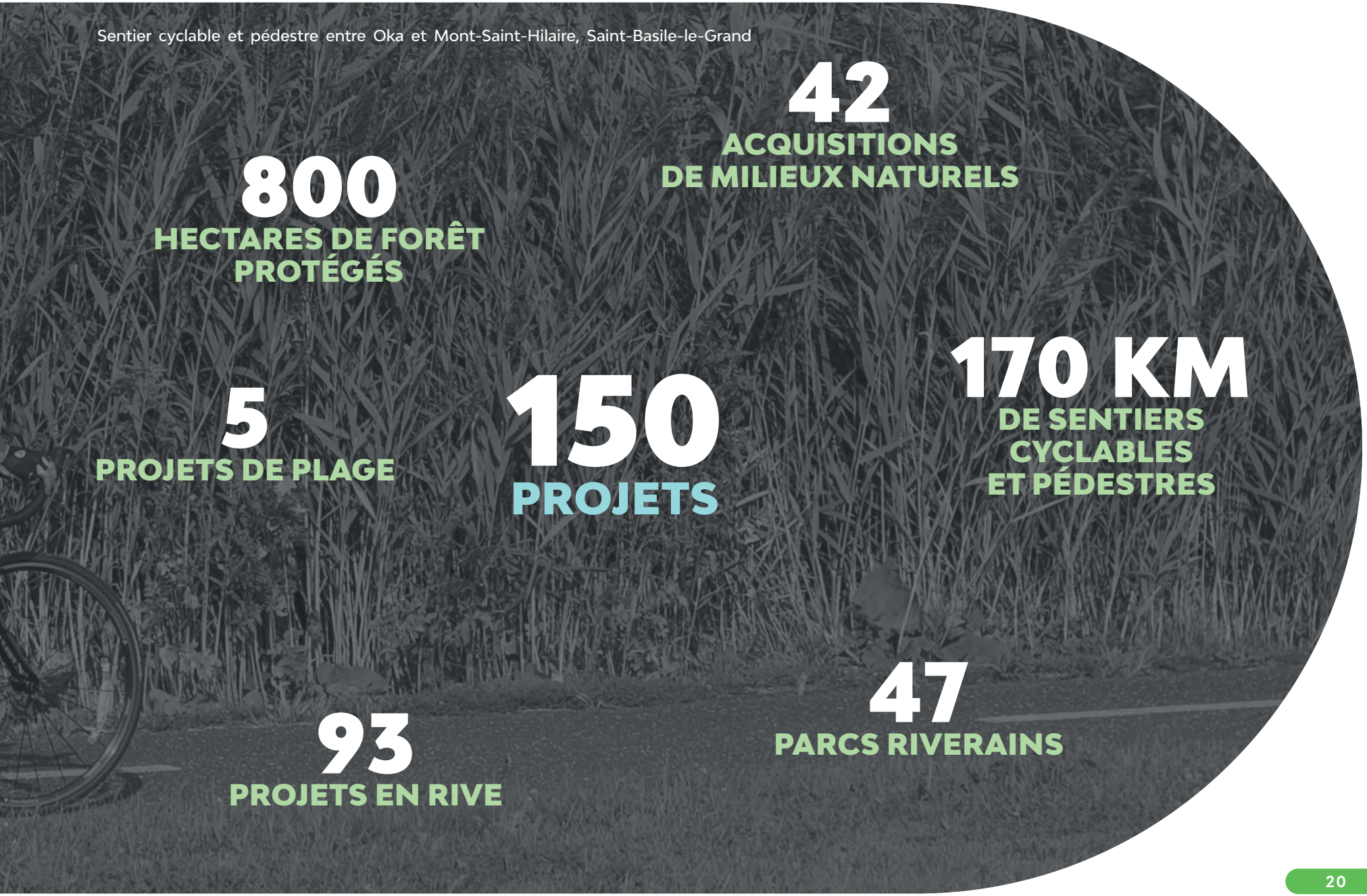

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand

42
ACQUISITIONS DE MILIEUX NATURELS

800
HECTARES DE FORÊT PROTÉGÉS

170 KM
DE SENTIERS CYCLABLES ET PÉDESTRES

5
PROJETS DE PLAGE

150
PROJETS

47
PARCS RIVERAINS

93
PROJETS EN RIVE

Les priorités de la phase II

Forte de l'expérience positive des dernières années, la Communauté entend redoubler d'efforts pour consolider la Trame verte et bleue et ainsi renforcer la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal, de même que sa résilience face aux enjeux environnementaux, tout en rehaussant l'accessibilité aux milieux naturels.

Afin d'assurer la réalisation de la seconde phase de développement de la Trame verte et bleue et le succès des projets, la Communauté souhaite poursuivre son partenariat financier avec le gouvernement du Québec dans le cadre d'une nouvelle entente sur cinq ans.

Au cours de cette phase, cinq axes d'intervention seront priorisés en continuité avec le programme précédent. Ciblés pour leur potentiel et leur complémentarité, ils permettront de créer — pour les citoyens, les visiteurs et les générations futures — un réseau d'espaces verts et bleus de grande valeur écologique.

Les actions de la Communauté porteront sur la poursuite des investissements en matière d'acquisition, de protection et de mise en valeur des milieux naturels, et sur l'aménagement et la mise aux normes de voies cyclables. À cela s'ajouteront des interventions dans de nouveaux volets visant le développement d'un réseau de parcs métropolitains structurant, le reboisement ainsi que la mise en place de navettes fluviales.

5 axes d'intervention priorisés

- Parcs métropolitains
- Acquisition et mise en valeur
- Reboisement
- Navettes fluviales
- Réseau vélo métropolitain

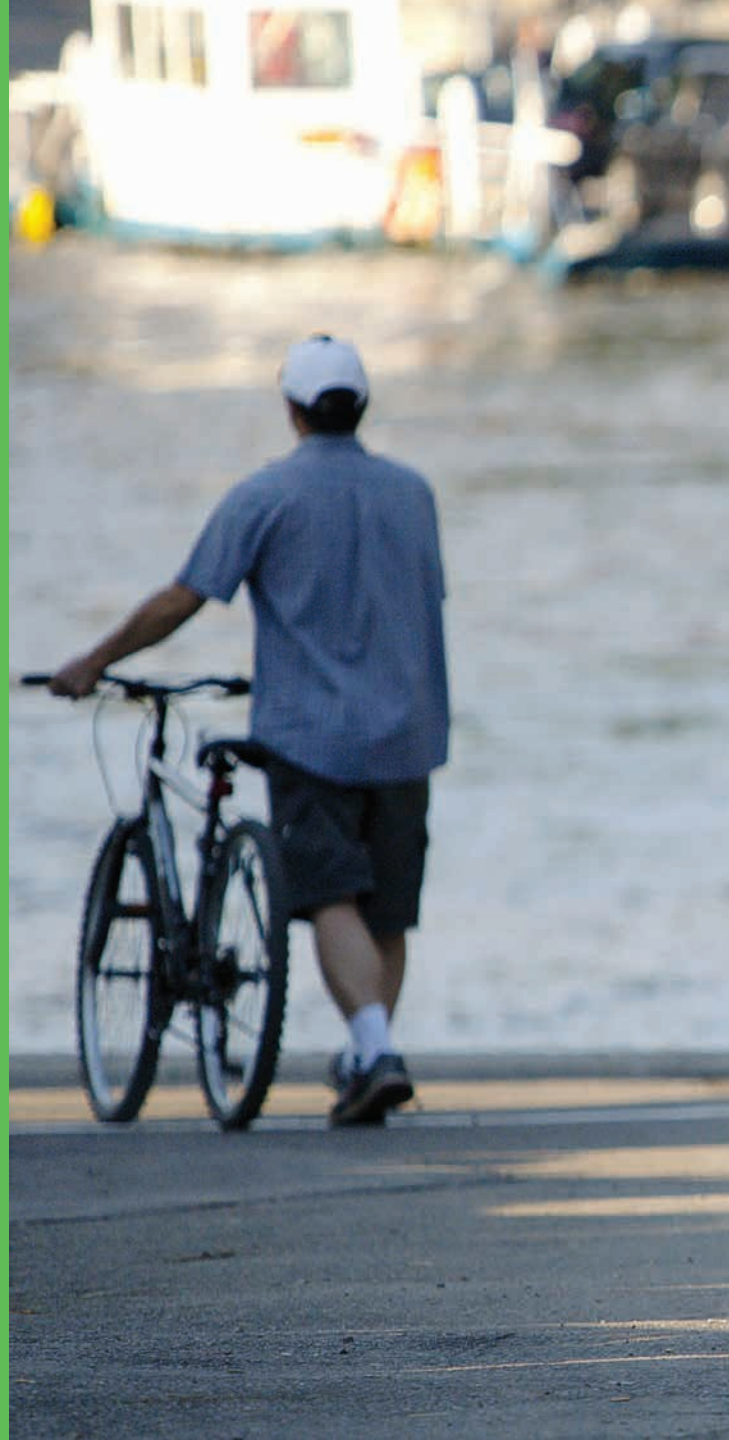

Continuer d'investir pour l'avenir

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, Laval

PARCS MÉTROPOLITAINS

Le développement de parcs métropolitains dans un réseau structurant figure en tête des priorités ciblées par la Communauté pour son potentiel récréotouristique et sa capacité à soutenir les objectifs de conservation et de mise en valeur des espaces verts et bleus. Axé sur les milieux naturels représentatifs des divers secteurs géographiques, ce réseau vise à favoriser la découverte, la transmission du savoir ainsi que la pratique d'activités récréatives extensives pour tous les citoyens et visiteurs du Grand Montréal, et ce, dans le respect de la biodiversité des milieux conservés.

Créés en collaboration avec les partenaires municipaux et régionaux, ces parcs seront répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et reliés en réseau. Pour en favoriser l'accès, ils seront localisés près des secteurs urbanisés et des circuits de transport, en privilégiant les modes de transports collectif et actif. Ces parcs peuvent également être constitués d'espaces agricoles et naturels, contribuant notamment à bonifier l'offre récréotouristique de la Trame verte et bleue et à atteindre l'objectif du PMAD, soit d'augmenter de 6 % la superficie des terres cultivées dans la région.

Afin de contribuer à l'attractivité de ces parcs métropolitains, ceux-ci offriront une qualité paysagère exceptionnelle et diversifiée, et possèderont un potentiel récréotouristique très élevé.

LES BIENFAITS

- Protège les milieux naturels
- Préserve les écosystèmes et la biodiversité
- Encourage la pratique d'activités extérieures
- Renforce l'offre récréotouristique et l'attractivité de la région

Chalet d'accueil du centre écologique Fernand-Seguin, Châteauguay

ACQUISITION ET MISE EN VALEUR

En 2017, la superficie des aires protégées sur le territoire terrestre et aquatique de la Communauté représentait 43 859 ha*, soit 10 % de la superficie totale. Plusieurs de ces milieux naturels ont pu être acquis et protégés par l'entremise des divers programmes de la Communauté, mais leur superficie moyenne demeure petite comparativement aux grands espaces verts comme les parcs nationaux. Il reste donc beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre l'objectif du PMAD, soit de protéger 17 % du territoire métropolitain.

Ce défi, la Communauté compte le relever en poursuivant les efforts entrepris jusqu'ici en matière de conservation et de protection. Elle propose notamment de financer des projets d'acquisition visant à consolider les aires protégées existantes par la conservation des milieux naturels adjacents à celles-ci ou à favoriser leur connectivité. En parallèle, elle continuera de favoriser la réalisation de projets de mise en valeur dans une perspective intégrée, afin de concilier les activités récréotouristiques et la conservation des milieux naturels, des milieux bâtis et des paysages d'intérêt métropolitain.

* Registre des aires protégées au Québec.

La Trame verte et bleue continuera ainsi à s'enrichir de nouvelles acquisitions et de nouveaux sites à vocation récréotouristique, pour le plus grand plaisir (et une meilleure santé) des habitants de la région et de ses visiteurs.

LES BIENFAITS

- Protège les rives, le littoral et les plaines inondables
- Conserve les millieux naturels
- Préserve le patrimoine naturel, bâti et paysager de la région
- Démocratise l'accessibilité aux espaces verts et bleus
- Renforce l'offre récréotouristique et l'attractivité de la région

Parc régional du Domaine seigneurial, Mascouche

REBOISEMENT

Un des plus importants défis à l'heure actuelle est de conjuguer la croissance de la population et l'urbanisation avec la protection du couvert forestier, qui compose 21 % du territoire, soit 9 % sous le seuil critique*. Un tel déficit peut avoir de graves conséquences sur la diversité biologique, d'où l'importance de remonter la pente pour atteindre l'objectif de 30 % de couvert forestier fixé pour le territoire de la Communauté.

Outre la protection et la mise en valeur des milieux naturels, le reboisement constitue le meilleur outil pour y parvenir. Cette stratégie repose sur deux principaux axes : augmenter le couvert forestier et accroître le nombre d'arbres isolés ou en petits groupes qui composent la canopée. Le plan de reboisement du Grand Montréal vise également à compenser la perte de frênes occasionnée par la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Communauté.

Compte tenu des enjeux liés à la conservation des bois et du couvert forestier, le reboisement peut s'effectuer autant sur le domaine public que privé, en fonction des besoins et en favorisant l'émergence et la consolidation d'initiatives locales ou régionales.

LES BIENFAITS

- Protège les bois et les corridors forestiers
- Maintien la biodiversité et les écosystèmes
- Réduit le CO2 et les gaz à effet de serre
- Atténue la pollution sonore
- Réduit les impacts des changements climatiques
- Réduit les îlots de chaleur et l'utilisation de la climatisation

Parc des Étangs-Antoine-Charlebois, Sainte-Julie

* Environnement Canada (2013). Quand l'habitat est-il suffisant?, Troisième édition, Toronto (Ontario).

NAVETTES FLUVIALES

Le Grand Montréal compte plusieurs circuits de navettes fluviales qui permettent aux citoyens et aux visiteurs de naviguer sur le fleuve et ses affluents, et de se déplacer dans divers lieux de l'archipel. Avec la multiplication des projets de la Trame verte et bleue, notamment dans les milieux riverains, ces circuits présentent un grand intérêt puisqu'ils peuvent appuyer le développement de son réseau et la connectivité de ses sites.

Adoptant une vision d'ensemble, la Communauté propose donc de consolider le réseau de navettes fluviales en renforçant les circuits existants et en développant de nouveaux liens fluviaux. Dans cette optique, le programme de financement pourra servir à soutenir diverses initiatives visant à améliorer ou à accroître les circuits, la capacité d'accueil, les infrastructures ou encore les équipements.

Accessibles autant aux piétons qu'aux cyclistes, ces circuits contribueront au renforcement des infrastructures récréotouristiques du Grand Montréal, et ce, en appui aux objectifs de développement et de mobilité durables.

Fleuve Saint-Laurent, Montréal

LES BIENFAITS

- Renforce l'offre récréotouristique de la région
- Assure un développement dans le respect de la nature
- Encourage le transport actif
- Favorise l'attractivité des différents sites de la Trame verte et bleue

Vision 2030

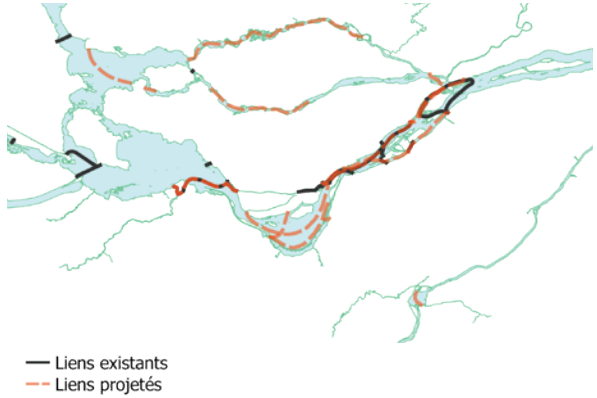

RÉSEAU VÉLO MÉTROPOLITAIN

Le Grand Montréal se démarque comme l'une des meilleures régions cyclables au monde avec ses quelque 2 200 km de voies aménagées. Chaque année, une part croissante de sa population choisit le vélo pour se déplacer, mais celle-ci demeure faible par rapport aux autres modes de transport. Pour favoriser une hausse de la part modale cycliste, il est essentiel de concevoir un réseau à proximité des infrastructures et pourvu de liaisons entre les sentiers cyclables locaux et régionaux existants.

À cet effet, la Communauté mise sur le développement d'un réseau cyclable métropolitain dans une perspective intégrée et globale, à des fins utilitaires tout autant que récréatives. La réalisation de ce réseau repose sur l'amélioration des voies existantes et la création de nouveaux liens. À terme, il contribuera à optimiser la connectivité des milieux de vie, reliant de manière sécuritaire et continue les secteurs commerciaux, institutionnels et résidentiels, les pôles d'emplois, ainsi que les sites récréotouristiques du Grand Montréal.

D'ici 2031, le Réseau vélo métropolitain permettra de bonifier le réseau cyclable du Grand Montréal avec la création de plus de 1 000 km de voies additionnelles.

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, Montréal

LES BIENFAITS

- Stimule la pratique du vélo et d'autres activités extérieures
- Encourage le transport actif
- Améliore la santé publique et la qualité de vie des citoyens
- Renforce l'offre récréotouristique et l'attractivité de la région

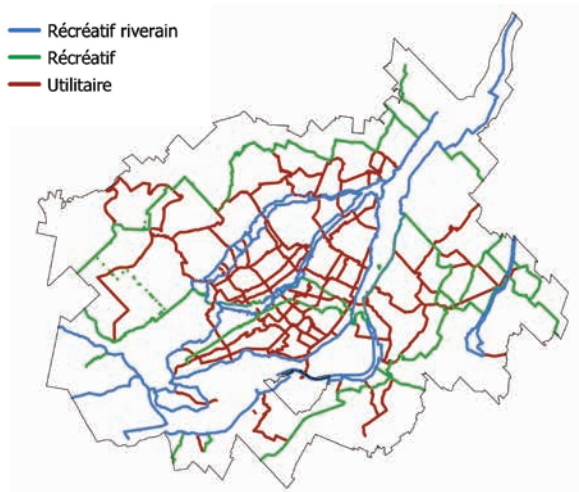

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, Longueuil

LE GRAND MONTRÉAL, tout un monde à découvrir !

Aucun droit d'accès à payer pour ***pêcher*** sur des territoires publics dans le Grand Montréal.

Plusieurs animaux à fourrure : rat musqué, raton laveur, castor, vison d'Amérique, loutre de rivière, ours noir, coyote, mouffette et renard roux.

Les rapides de Lachine : le dernier rapide naturel du fleuve Saint-Laurent.

90 espèces de poissons.

6 espèces de tortues, dont la plus primitive et la plus grosse : la tortue serpentine.

327 espèces d'oiseaux peuvent être observées dans l'archipel de Montréal.

Berge Camille-Barbe, Laval

L'orignal est présent à Verchères (Montérégie), à Mascouche et à Terrebonne (Lanaudière).

Il est possible de pêcher des maskinongés de plus de ***15 kg*** sur le territoire de la Communauté.

11 espèces de crapauds, grenouilles et rainettes.

Environ ***50 %*** de la population québécoise d'érables noirs, une espèce vulnérable.

17 espèces d'amphibiens et ***13*** espèces de reptiles.

Le barrage Pie IX sur la rivière des Prairies est l'un des ***meilleurs endroits pour pêcher*** l'alose savoureuse au Québec.

7 à 10 ans : c'est le temps qu'il faut pour qu'un trille blanc produise une première fleur.

TÉMOIGNAGES

« Le Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire est l'une des plus grandes réussites de la Trame verte et bleue, d'abord en raison de l'ampleur des travaux réalisés et du nombre de municipalités impliquées, et surtout de la vision qui s'en dégage; celle d'une métropole active, innovante et axée sur la protection de la biodiversité et des écosystèmes. Ce sentier, qui forme non seulement le premier axe du futur Réseau vélo métropolitain, mais en est la source d'inspiration, figure parmi les projets les plus structurants pour soutenir le dynamisme du Grand Montréal et l'élan de popularité de la mobilité active. »

Valérie Plante
Mairesse de Montréal et présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal

« Redonner aux citoyens et aux visiteurs un accès privilégié au fleuve Saint-Laurent et à ses berges pour leur permettre de s'y divertir et de s'y baigner est un objectif qui me tient à cœur depuis longtemps déjà. Cette vision a été concrétisée avec la mise en place de la Trame verte et bleue et de ses cinq importants projets de plages urbaines, dont celle de l'Est de Montréal qui contribuera à la revitalisation de ce territoire. De telles initiatives permettent d'améliorer la qualité de vie de la population et d'embellir la région métropolitaine. Elles s'inscrivent directement dans la volonté de notre gouvernement d'investir dans des projets porteurs pour les citoyens. »

Chantal Rouleau
Ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal

« La Trame verte et bleue concrétise la vision que les citoyens ont de leur ville, c'est-à-dire un milieu de vie qui se distingue par son mélange d'urbanité et de nature, entre autres en leur offrant un meilleur accès aux berges, aux cours d'eau, aux parcs et aux boisés. Sans oublier qu'en mettant en valeur le caractère unique de secteurs comme le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles, la Trame contribue à consolider l'attractivité et la vitalité de l'activité récréotouristique de l'ensemble du territoire métropolitain. »

Marc Demers
Maire de Laval

« En conjuguant la conservation des milieux naturels, leur mise en valeur de façon structurée et leur accessibilité, la Trame verte et bleue incarne pleinement les valeurs écologiques de nos citoyens et de la jeune génération. Elle apparaît plus que jamais comme une infrastructure indispensable au Grand Montréal, permettant aux espaces naturels d'assurer leur fonction écologique tout en réduisant les impacts des changements climatiques. Nous devons poursuivre dans cette voie et même intensifier le développement de la Trame pour le bien de notre région et de ses habitants. »

Sylvie Parent
Mairesse de Longueuil

Des voix qui parlent à l'unisson

« La Trame est un précieux outil sur lequel nous devons miser pour faire face aux changements climatiques. C'est grâce à ce programme que notre municipalité peut préserver 211 hectares de forêt et y aménager le parc régional du Domaine seigneurial. Ce projet récréotouristique d'envergure permettra ainsi à la population du Grand Montréal de continuer à bénéficier des services écologiques de cette forêt tout en tirant profit du rayonnement et des retombées économiques qu'il entraînera. »

Guillaume Tremblay
Maire de Mascouche

« On ne se censure pas à l'étape du rêve et c'est précisément ce que la Trame verte et bleue offre aux municipalités : l'occasion de passer du rêve à la réalité. Beaucoup de projets, petits et grands, ont ainsi pu être lancés et contribuent aujourd'hui à connecter les milieux naturels entre eux et avec les citoyens. C'est toute la région métropolitaine qui en bénéficie. »

Jean Martel
Maire de Boucherville

« La mise en œuvre de projets locaux financés par le programme de la Trame verte et bleue – comme le RécréoParc, un joyau de Sainte-Catherine – contribue à donner une valeur ajoutée significative pour nos municipalités et à développer chez nos citoyens un sentiment de fierté et d'appartenance englobant l'ensemble de la région. Elle s'inscrit dans une volonté ferme de permettre à la population de se réapproprier le fleuve, ses rives et ses paysages et de profiter d'espaces de nature extraordinaire. »

Jocelyne Bates
Mairesse de Sainte-Catherine

« Le programme de financement de la Trame verte et bleue constitue un outil essentiel pour permettre aux petites municipalités de développer des projets d'envergure, à fort potentiel récréotouristique. Grâce à lui, et à la collaboration qu'il a fait naître, nos citoyens pourront bientôt circuler sur un nouveau tronçon cyclable de 21 km qui les reliera enfin au réseau de vélo et à l'ensemble du territoire métropolitain. »

Guy Charbonneau
Maire de Sainte-Anne-des-Plaines

LA TRAME VERTE ET BLEUE

Merci à nos partenaires!

Gouvernement du Québec
82 municipalités du Grand Montréal
Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire
Les conseils régionaux de l'environnement
Conservation de la nature Canada
Éco-Nature
Fondation David Suzuki
Mouvement Ceinture Verte
Nature-Action Québec
Vélo Québec

Pavillon d'accueil du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles, Laval

ISBN 978-2-924076-60-6 (imprimé)
ISBN 978-2-924076-61-3 (pdf)

Dépôt légal : 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

Les photos utilisées dans ce document sont la propriété de Jérémie LeBlond-Fontaine, à l'exception de :

Louis-Étienne Doré

- **Page couverture :** Cycliste
- **Page 3 :** Bilan transitoire et Continuer d'investir pour l'avenir
- **Page 15 :** Pointe-Calumet
- **Page 18 :** Saint-Lambert
- **Pages 19-20 :** Saint-Basile-le-Grand
- **Pages 21-22 :** Laval
- **Page 27 :** Montréal
- **Page 28 :** Longueuil
- **Pages 29-30 :** Laval

Mario Faubert

- **Page 11 :** Rivière Richelieu
- **Page 18 :** Verdun

LA TRAME VERTE ET BLEUE

Communauté métropolitaine de Montréal